

Mutuelle des Clercs et Employés de Notaire

ASSEMBLEE GENERALE du 30 mai 2016 PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, Le 30 mai à 15 h 15

Les membres participants et honoraires de la MCEN [MUTUELLE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE] se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle en son siège social, 22 rue de l'Arcade à PARIS (8^{ème} arrondissement), sur convocation du Président du Conseil d'Administration, adressée par courrier du 10 mai 2016.

Cette convocation était accompagnée d'une brochure reprenant l'ensemble des résolutions proposées ainsi que les statuts et règlement mutualiste mis à jour.

L'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès verbaux des Assemblées générales des 4 et 26 juin 2015,
- 2) Approbation des comptes de 2015 et des rapports annuels :
 - Rapport moral du Président,
 - Rapport de gestion
 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3) Indemnités allouées au trésorier
- 4) Modifications statutaires
- 5) Délégation de pouvoir au conseil d'administration,
- 6) Questions diverses,

L'assemblée est présidée par Michel KERHOAS, Président du Conseil d'administration. Le secrétariat de séance est assuré par Roger CLENET, Secrétaire du Conseil d'administration.

La feuille de présence a été signée par les membres lors de l'entrée en séance.

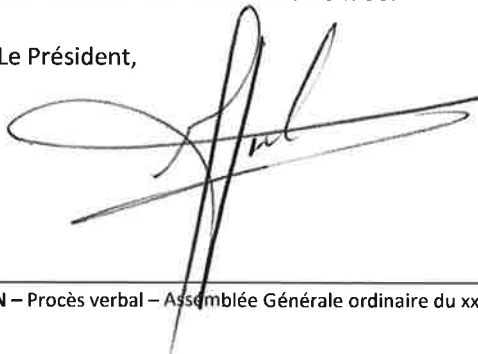
De cette feuille de présence, il résulte que sur 43 848 membres participants et honoraires, 11 711 sont présents ou ont voté par correspondance.

Le quorum prévu par l'article 24 des statuts n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut délibérer.

En conséquence, une deuxième assemblée est convoquée : elle se tiendra dans les locaux de la CRPCEN, 5 bis rue de Madrid à 75008 PARIS, le 16 juin 2016 à 17 heures, comme indiqué sur la convocation auxdites assemblées.

Le Président clôt la séance à 15 h 30.

Le Président,



Le secrétaire de séance

